



## I. PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

# LES BASES DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Acquérir les connaissances et les outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

**OBJECTIFS :**

- 1 Comprendre l'obligation de sécurité et de résultat à la charge de l'employeur,
- 2 Comprendre la responsabilité de chacun face à l'accident du travail et la maladie professionnelle,
- 3 Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

**PUBLIC :**

Tout public non spécialiste ou nouvellement en charge des questions relatives à la prévention des risques professionnels : dirigeants TPE, encadrants et salariés « désignés ».

**Méthode et moyens pédagogiques :**

Présentation de la réglementation applicable, exercices pratiques, et remise d'un support pédagogique.

**Modalités d'évaluation et de sanction :**

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

**PROGRAMME :****La responsabilité civile et pénale face aux risques professionnels :**

- L'obligation de sécurité et de résultat,
- Le coût des accidents du travail et maladies professionnelles,
- La responsabilité civile et la faute inexcusable,
- La responsabilité pénale du dirigeant et de la société,

**L'évaluation des risques et le document unique :**

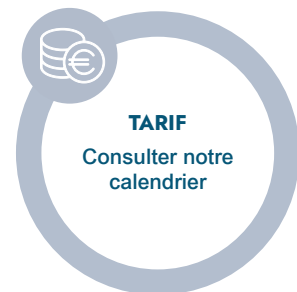
- Démarche de prévention,
- Analyse et évaluation des risques professionnels,
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Analyse des accidents.

**Les entreprises extérieures et les nouveaux embauchés :**

- Le plan de prévention,
- La formation à la sécurité.

**La pénibilité :**

- Les facteurs de pénibilité,
- Le compte personnel de prévention.

**CONTACT ET INSCRIPTION :**

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

**SSETI**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR